

Que faire des anciens codes ?

Par **Thémis**, le **01/07/2023** à **21:43**

Bonjour,

Chaque année, nous devons changer de codes pour les matières à TD. Je me demandais donc ce qu'il était possible de faire avec les codes des années passées qui s'accumulent sur mon étagère ? Sachant qu'il ne sert à rien de les vendre à d'autres étudiants car cela ne leur serait d'aucune utilité, est-il néanmoins possible de les donner à des associations ou bien à l'université, même si je doute également que cela leur soit utile ... ?? Quelqu'un aurait-il des idées, ou bien faut-il tout simplement les jeter ?

Merci par avance !

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/07/2023** à **11:25**

Bonjour

Tout d'abord, il n'est pas toujours nécessaire de changer de code d'une année sur l'autre.

Je sais que certaines BU peuvent en récupérer.

S'il y a un magasin Cultura près de chez vous pouvez aussi tenter ceci

<https://www.cultura.com/cultura-s-engage/le-kiosque-de-l-occasion/reprise-livre-occasion.html>

Par **D-Fens**, le **03/07/2023** à **11:46**

Naïvement, je me dis que les anciens codes peuvent être utiles à un doctorant en histoire du droit. Ce n'est pas si rare. J'ai assisté l'année passée à "Ma thèse en 180 secondes", il y avait justement un doctorant travaillant sur l'histoire du droit monétique (!).

Par **Lorella**, le **03/07/2023** à **12:50**

A voir si des associations peuvent être intéressées.

https://bibliotheques.paris.fr/ou-donner-ses-livres.aspx?_lg=fr-FR

Si vous avez l'âme d'un bricoleur/artiste, voyez ici les recyclages possibles

<https://www.pinterest.fr/lamorecarole/recyclage-vieux-livres/>

Des étudiants en art peuvent aussi être intéressés comme matière.

Et aussi pour recyclage du papier. Ça fait des arbres à couper en moins.

En résumé ne pas jeter dans la poubelle.

Par **Thémis**, le **05/07/2023** à **23:49**

Bonjour à tous,

Veillez m'excuser pour ma réponse tardive... Je vous remercie pour les réponses que vous m'avez apportées Isidore Beautrelet, D-Fens et Lorella !

Isidore Beautrelet : Vous avez raison, il n'est pas forcément utile de changer de code d'une année sur l'autre, mais comme cela fait déjà deux ans que j'utilise les mêmes codes, je pense qu'il vaut mieux les changer, comme j'ai les éditions de 2021. Je pourrai effectivement les donner à Cultura !

D-Fens : Je n'y avais pas pensé, mais ça m'a l'air d'être une bonne idée si ça peut servir aux doctorants !

Lorella : Pour les associations j'y avais pensé, mais pas pour les activités artistiques ! Pourquoi pas, une bonne idée également si cela peut permettre de « recycler » au lieu de jeter !

Merci à tous pour ces très bonnes idées ! A moi de faire les démarches maintenant :)

Bonnes vacances à vous

Par **ClaudiaBoney**, le **28/07/2023** à **13:25**

Bonjour,

Il existe plusieurs options pour donner vie aux anciennes codes au lieu de les jeter, vous pouvez les donner à des associations étudiantes, aux bibliothèques universitaires ou même les recycler pour d'autres utilisations.